

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 10 juin 2015 complétant l'arrêté du 13 avril 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse

NOR : AFSZ1530407A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse :

1. Membre des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, *a*) de l'article D. 1432-15 : M. Paul FABIANI, titulaire, désigné par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2°, *b*) de l'article D. 1432-15 : M. Ange Marie BRASSART, titulaire, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 10 juin 2015.

MARISOL TOURAINÉ